



Réunion du Conseil Municipal du 24 juin

Résidence de la Vallée Marion

Le permis d'aménager a été accordé pour la deuxième tranche de ce lotissement. Elle comprendra 42 lots.

L'Institut National de Recherches Archéologiques effectuera des recherches sur le terrain de cette future résidence.

Les travaux de viabilité commenceront dès que le résultat sera connu et le permettra.

Logements séniors

La construction des 5 logements séniors à la résidence de la Loge à l'Oiseau est commencée. Habitat de la Vienne en assure la maîtrise d'ouvrage.

Installation de panneaux photovoltaïques

Ils seront installés sur l'école élémentaire et la salle polyvalente. Ils assureront leur autoconsommation, le surplus sera vendu à SOREGIES.

L'étude sera réalisée par la Société HBI de Quinçay dont les honoraires s'élèvent à 4 065 €.

La fourniture et la pose des panneaux seront assurées par l'entreprise Energie de Buxerolles. Le devis s'élève à 118 976 €.

Halle de sports

Pour la réalisation de ce projet, une étude de faisabilité est nécessaire.

Elle sera réalisée par le Cabinet Corset Roche dont les honoraires s'élèvent à 5 800 €.

Le coût de l'étude de l'Economiste ECOBAT est de 650 €, ITES réalisera celle des fluides/thermiques pour un montant de 500 €.



Murets de la Médiathèque

Ils sont détériorés voire dangereux. Leur réfection a été confiée à M. Guy DUPUIS, ancien artisan maçon.

Un contrat de travail a été signé. Il sera rémunéré sur état d'heures.

Acquisition de 3 immeubles

1) M. et Mme DUPUIS, propriétaires de la boulangerie située 4 place de l'église, ont déposé une déclaration d'intention d'aliéner.

La commune a fait valoir son droit de préemption et a demandé l'avis des Domaines pour en connaître la valeur.

2) M. et Mme GRIMAUD ont mis en vente l'immeuble de la boucherie situé 5 place de l'église. Afin de pérenniser ce commerce, la commune se portera acquéreur.

3) La maison d'habitation ayant appartenu à M. Jean Gauthier, décédé, située rue du Râteau est mise en vente. Le terrain attenant et la maison jouxtent l'école maternelle et pourraient permettre un agrandissement de la cour de l'école. La commune fera une proposition d'achat.

Convention SOREGIES IDEA

La convention liant la commune à cet organisme pour la fourniture d'électricité, est arrivée à son terme le 16 mai dernier.

Une nouvelle sera signée pour une durée de 2 ans.

Contrats de travail saisonnier

Deux agents sont recrutés pour le secrétariat de la mairie et les services techniques.



Stage des jeunes 14-16 ans

30 jeunes sont inscrits pour ces stages.

Ils accompagneront les agents techniques communaux dans leurs différents travaux : bâtiments, espaces verts, piscine.

Ils percevront un forfait journalier de 6 €.

Panneau d'affichage

Réalisé en acier galvanisé, il est installé à l'entrée de la commune au rond-point des 4 routes. Sa dimension est suffisamment importante pour éviter les différents supports bois qui étaient utilisés.

Il permettra aux associations d'installer la publicité de leurs manifestations dans de très bonnes conditions. Une autorisation préalable d'affichage devra être demandée à la mairie.

Fête du 13 juillet

Le concert est assuré par le groupe LAS GABACHAS dont le cachet s'élève à 3 000 €.

Le feu d'artifice coûte 5 400 €.

Le club de rugby assure le dîner et la buvette.

Rentrée scolaire

Elle aura lieu le 1^{er} septembre prochain.

a) Les 3 classes maternelles accueilleront 57 élèves, les 8 classes primaires : 176.

b) Garderie scolaire

Les tarifs seront les suivants :

De 16h à 16h30 : Gratuit

De 16 h 30 à 18h30 : 1 ticket du soir.

Le goûter aura lieu de 16h30 à 17h.



Tarifs des services municipaux

Cantine

Repas enfant : 3.46 €

Repas enseignant : 5.25 €

Garderie

Ticket du matin : 1.08 €

Ticket du soir avec goûter : 2.75 €

Concession cimetière

Perpétuelle : 157 € le m²

Trentenaire : 115 € le m²

Emplacement columbarium

15 ans : 479 €

30 ans : 721 €

50 ans : 964 €

Locations salle polyvalente :

avec chauffage : 291 €

sans chauffage : 253 €

supplément 2^{ème} jour : 115 €

Locations salle de jonction :

avec la cuisine : 157 €

sans la cuisine : 115 €

Jury d'Assises

Deux jurés sont nécessaires. Toutefois, l'arrêté préfectoral prévoit le tirage au sort d'un nombre triple. Les personnes doivent être âgées d'au moins 23 ans en 2023.

Ont été tirés au sort :

Patrick Depersin, Adil El Bouraki, Nathalie Marcheteau, Pascale Hurni, Sylvie Lesage, Floriane Pierre.